

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 30 mars 2017 convocation 21 mars 2017

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Françoise GRAS , Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA , Jean-Claude NEVERS représenté par son suppléant Michel CHAVANT, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ , Gérard CHARRIERE, Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pascal GIROD, Pierre GILBERT, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Lionel BUFFAVAND ,Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET , Thierry COMTE, Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY Fabienne BOUVIER.

INVITEE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie –Christine CHARBONNIER.

✚ Pour chacun des budgets annexes suivants : Assainissement collectif, assainissement non collectif, chaufferie-bois :

- approbation des comptes de gestion – exercice 2016 ;
- approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2016 ;
- affectation des résultats de clôture ;
- vote des budgets primitifs - exercice 2017.

1 Approbation des comptes de gestion - exercice 2016.

Pour chacun des budgets annexes suivants : Assainissement collectif, assainissement non collectif, chaufferie- bois

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

2 Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2016 et affectation du résultat

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

a) Assainissement collectif

	GESTION 2016	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2016)	Restes à réaliser	RESULTAT avec restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	40 529.85 €	34 196.62 €		74 726.47 €
SECTION INVESTISSEMENT	-113 457.21 €	366 779.86 €	Dép. : 0.00 € Rec : 109 000.00 €	255 555.65 €

Soit toutes sections confondues : 330 282.12 €

La gestion 2016 est marquée par :

- ❖ L'intégration comptable des travaux d'assainissement sur la commune de FETIGNY

Dépenses étude diagnostique réseau STEP 554 554.57 € TTC

Subventions étude diagnostique réseau STEP 171 903.01 € TTC

FCTVA étude diagnostique réseau STEP 79 960.84 € TTC

Coût résiduel 302 690.72 € TTC

Pour permettre des comparaisons avec d'autres travaux, un emprunt du montant du coût résiduel au taux 4,5 % sur 20 ans est simulé. L'annuité serait de 23 269.64 € soit 9.56 € m3 traité (sans tenir compte du nombre d'abonnés) et de 8.61 € m3 traité en tenant compte du nombre d'abonnés.

En réalité, pour financer les travaux et ceux de THOIRETTE, un emprunt a été souscrit au taux de 3.16 %.

- ❖ L'intégration comptable des travaux d'assainissement sur la commune de LOUVENNE

Dépenses étude diagnostique réseau STEP	523 422.98 € TTC
Subventions étude diagnostique réseau STEP	136 899.90 € TTC
FCTVA étude diagnostique réseau STEP	83 020.71 € TTC
Coût résiduel	303 502.37 € TTC

Pour permettre des comparaisons avec d'autres travaux, un emprunt du montant du coût résiduel au taux 4,5 % sur 20 ans est simulé. L'annuité serait de 23 331.90 € soit 11.89 € m3 traité (sans tenir compte du nombre d'abonnés) et de 10.79 € m3 traité en tenant compte du nombre d'abonnés.

- ❖ L'intégration comptable des dépenses d'étude d'assainissement sur la commune de VIREMONT avant abandon du projet faute de signature des autorisations de passage et du zonage d'assainissement de ce village en assainissement non collectif

Dépenses étude diagnostique	30 747.68 € TTC
Subventions étude diagnostique	5 980.00 € TTC
FCTVA étude diagnostique	0.00 € TTC
Coût résiduel	24 757.68 € TTC

❖ Les zonages d'assainissement sur les communes du territoire communautaire excepté ceux sur les communes de AROMAS, CHEMILLA, SAINT-HYMETIERE, MONTFLEUR car le conseil communautaire envisage de réaliser des travaux d'assainissement collectif sur ces communes. Des études pour définir les projets ont débuté. Les résultats compléteront les dossiers de zonages avant leur mise à enquête publique. La réalisation des zonages d'assainissement des communes concernées est reportée.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2016.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2016 de la section d'investissement après restes à réaliser est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

b) Assainissement non collectif (SPANC)

	GESTION 2016	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2016)	RESULTAT au 01 janvier 2017
SECTION FONCTIONNEMENT	17 611.33 €	3 031.15 €	20 642.48 €
SECTION INVESTISSEMENT	224.16 €	4 819.43 €	5 043.59 €

Le résultat de fonctionnement en 2016 s'explique par le fait que l'Agence de l'Eau a versé les primes d'activités pour 2015 et le solde de celle de 2014 (6 090 €) .

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2016 de la section d'investissement est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

c) Chaufferie-Bois

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2016	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2016)	RESULTAT de clôture
Fonctionnement	235 257.39 €	271 743.31 €	+ 36 485.92 €	- 67 476.65 €	- 30 990.63 €
Investissement	92 431.81€	82 618.12 €	- 9 813.69 €	- 15 956.85 €	- 25 770.54 €

Le montant de la vente d'énergie permet de couvrir les coûts de production limités grâce aux interventions de l'agent technique de la collectivité qui assure l'entretien des installations conjointement avec la société de maintenance. Les fuites réseau ont été réparées par et aux frais de la société Engie Cofely. Une procédure est engagée en justice pour définir la responsabilité de l'entreprise qui a installé le réseau – la porosité des joints de tronçons de réseau permet à l'humidité de s'infiltrer et corrodé le conduit.

La granulométrie et la qualité des plaquettes fournies par la société Bresse Bois Energie correspondent aux critères pour un fonctionnement correct des chaudières en assurant un fort taux de couverture bois et très peu de dysfonctionnements. Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter

3. Vote des budgets primitifs 2017 pour les budgets annexes

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

a) Assainissement collectif

En fonctionnement les prévisions 2017 reflètent la réalité des besoins et tiennent compte du montant des amortissements 286 529 €.

La section d'investissement reflète les opérations en cours : CORNOD (réseau+STEP), AROMAS-Ceffia, MONTFLEUR, CHEMILLA-SAINT HYMETIERE (études réseau), zonages d'assainissement non réalisé

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2017 tel que présenté

La section de fonctionnement s'équilibre à 648 462 € et celle d'investissement à 1 197 233 €

b) Assainissement non collectif (SPANC)

Selon certaines conditions, (prendre contact avec les techniciennes), la réhabilitation d'assainissement non collectif peut bénéficier de subvention par l'Agence de l'Eau pour un maximum de 3 000 €. Le dossier des particuliers est transmis à cet organisme par la collectivité, cette dernière sert également d'intermédiaire pour le versement des aides. Pour cette mission la collectivité est indemnisée à hauteur de 300 € par dossier

En tenant compte des réhabilitations engagées (53 dossiers en cours) et des frais du service, la section de fonctionnement s'équilibre à 272 394 €. La section d'investissement s'équilibre à 9 787 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2017 tel que présenté.

c) Chaufferie-bois

Aucune remarque particulière.

La section de fonctionnement s'équilibre à 372 945 € et celle d'investissement à 154 159 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

Nouvelle organisation de fonctionnement :

• Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau

Les élections début janvier 2017 au sein de la commune nouvelle THOIRETTE- COISIA ont pour conséquences la démission de droit de madame Martine MATIAS de ses fonctions de déléguée communautaire et vice-Présidente. Pour répondre à l'exercice des compétences de la communauté de communes qui se décline en 6 axes principaux :

Axe 1 Entreprendre, accompagner, créer

Axe 2 Se solidariser, communiquer, valoriser et promouvoir

Axe 3 ENVIRONNEMENT : préserver, améliorer, anticiper

Axe 4 Optimiser, vulgariser pour plus d'attractivité

Axe 5 Voirie - Réseaux - Fibre optique

Axe 6 Relation Communes et Communauté de Communes

une nouvelle organisation s'impose.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte des conséquences des élections de la Commune nouvelle de THOIRETTE-COISIA, qui démissionne de droit 1 membre du bureau, élu à la 5e vice-présidence, décide que le bureau sera composé de 14 membres (quatorze), fixe le nombre de vice-présidents à 7 (sept), décide de procéder ce jour à l'élection de 2 vice-présidents, membres du bureau - pour combler la vacance de la 5e vice-présidence, occupée par Mme Martine MATIAS, démissionnaire de droit et pour occuper la 7e vice-présidence créée ce jour.

Les résultats d'élections sont les suivants :

- 35 votants 3 bulletins nuls 32 exprimés : Madame Françoise GRAS obtient 30 voix

Monsieur Jérôme BENOIT 1 voix, Monsieur Jean-Claude NEVERS 1 voix

- 35 votants 2 bulletins nuls 33 exprimés Monsieur Jacques CALLAND obtient 28 voix

Monsieur Jérôme BENOIT 4 voix, Monsieur Jean-Claude NEVERS 1 voix

Madame Françoise GRAS et Monsieur Jacques CALLAND sont élus Vice-Présidents et complètent le bureau.

Madame Françoise GRAS aura en charge la communication et la promotion du territoire, l'action sociale et l'accompagnement dans l'emploi, le lien avec les collectivités locales et le suivi du schéma de mutualisation, Monsieur Jacques CALLAND les relations avec les PME, les artisans et commerçants, les ententes commerciales, le partenariat dans le cadre des événements et animations de la vie économique locale tout en étant un des représentants de la communauté de communes au Pays Lédonien et au pôle entrepreneurial. Il assurera également le suivi des aménagements urbains (habitat et logements) dans le cadre de la revitalisation des bourgs centres.

✚ Indemnités du Président et des Vices-Présidents (application décret 2017-85 du 26/01/2017)

Ce décret impose de définir les indemnités de fonctions des élus en fonction de l'indice 1022 (Indice brut mensuel brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et non plus en fonction de l'indice 1015 (ancien Indice brut mensuel brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer à compter du 01 février 2017 les indemnités de fonctions des élus Président et Vice-Présidents selon un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (valeur brute au 1er février 2017 : 3 870.66 €)

L'indemnité du Président est fixée à 33 %

L'indemnité de Monsieur GROSIDIER Jean-Charles est fixée à 6.77 % (son choix suite à son élection de Conseiller Départemental), celle de chacun des vice-Présidents à 13.55 %. Madame Françoise GRAS et Monsieur Jacques CALLAND seront indemnisés à compter de leur élection.

✚ Indemnités conseil du trésorier

Considérant que Monsieur Eric GUILLEREY a accepté d'exercer les prestations relevant de l'assistance et du conseil en matière comptable, financière et juridique; en l'absence de Monsieur COTTET, le débat sur le versement des indemnités conseils et leurs justifications, le conseil communautaire après avoir délibéré et voté décide d'allouer à Monsieur Eric GUILLEREY, Trésorier de la collectivité par intérim en l'absence de Monsieur Christophe COTTET, l'indemnité précitée au taux maximum fixé par l'arrêté susvisé, article 4, pour la durée de ses fonctions d'intérim.

✚ Assainissement :

Compte –rendu commission

- Le zonage assainissement VILLECHANTRIA est évoqué, la décision sera prise en prochain conseil communautaire.
- A ce jour de nombreux problèmes sont recensés à la station de Saint Julien qui a été mise en services en 1997 :
 - Ensablement des pompes du poste de relevage : Un dessableur dégrilleur sera installé pour limiter les apports de sable en entrée de station et limiter l'usure prématurée des pompes.
 - Débordement du tamis rotatif : la mise en place du dessableur limitera le colmatage du tambour.
 - Panne de l'automate provoquant un dysfonctionnement de l'aération et de l'électrovanne de nettoyage du tamis rotatif : un devis a été réalisé auprès de l'entreprise ORPEO pour un montant de 4 620 € TTC.
 - Extraction des boues : le système mis en place en 1997 demande beaucoup d'entretien et des réglages fréquents en fonction de l'effluent entrant.

Le Président propose la réalisation d'une étude pour la réhabilitation de la station d'épuration en partenariat avec l'agence de l'eau et le conseil départemental.

- Réflexions sur une aide de la Communauté de Communes pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif- ce point sera explicité lors du conseil du 11 avril 2017

Achat terrain à CORNOD

Considérant le projet d'implantation de la STEP sur CORNOD, l'obligation d'acquérir du terrain, les contraintes pour réaliser les travaux sur un autre site et le fait que cette parcelle est considérée constructible, le conseil communautaire après avoir délibéré décide d'acquérir une partie d'une parcelle, environ 1500 m² Il accepte, à titre exceptionnel compte tenu de la localisation de la parcelle, de l'acheter à 3 €/m²

✚ Affaires diverses :

Réunions de commission du projet de territoire :

Plusieurs réunions thématiques sont organisées afin de définir les enjeux et les stratégies territoriales.

Adhésion à la MJC d'Arbois pour le cinéma de plein air

Dans le cadre de l'organisation d'un programme d'animations en soirée cet été, la projection en plein air de film sur 2 sites est prévue. La MJC d'Arbois propose cette prestation. Le Conseil communautaire envisage, pour bénéficier de ce service, d'adhérer à la MJC d'Arbois

Délégués SICTOM

Considérant les nouvelles propositions des conseils municipaux d'élus pour siéger au SICTOM depuis la délibération du conseil communautaire du 13 février 2017, le conseil communautaire désigne pour les communes ci-dessous les représentants suivants :

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	DRAMELAY	MICHELIN Dominique	Olivier VARROT
VAL SURAN	BOURCIA	LEBRENTON Thierry	CALLAMAND Edwidge
	LOUVENNE	BUGNOD Christian	CARRAZ Gérard
	SAINTE JULIEN SUR SURAN	ROZ Claude	ROUX Valérie
	VILLECHANTRIA	BOUVIER Marie France	LAZZAROTTO Liliane

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 30